

Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 16 mars 2023.

L'an deux mille vingt-trois et le seize mars à vingt heures,
le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, BARBIER Philippe, CHARVET Marie-Laure, DUPERRAY Pauline, FERRAND John, GOBERTIER Bruno, MERMILLOD-BLONDIN Nadège, PIRODON Valérie, RONDEAU Marlène.

Excusés : MM. DESROCHE Henri, MOREL Serge.

Absent : M PONCET Lionel.

Pouvoir : M. DESROCHE Henri à M. MICHEL Laurent.

Secrétaire de séance : Mme Agnès CHAUT-SARRAZIN.

Ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition 2023.
- Vote de subvention exceptionnelle à l'association Ski Club la Tour du Pin.
- Compte rendu des commissions Bâtiments, Voirie, Fleurissement et Action Sociale.
- Compte rendu étude commerce de proximité.
- Validation des travaux 2023.
- Vote du budget primitif 2023.
- Délibération pour remboursement de frais engagés par un élu pour le compte de la commune.
- Demande de subvention au titre du fond vert.
- Compte rendu du conseil d'école.
- Compte rendu commission urbanisme.
- Compte rendu Vals du Dauphiné.
- Cinéma en plein air.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

N° 2023-009- Objet : Vote des taux d'imposition 2023.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Article 1^{er} : DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2022 et de les reconduire à l'identique sur 2023 soit :

- Foncier bâti : 33.80 %
- Foncier non bâti : 53.54 %
- Taxe d'habitation : 9.14 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances, soit pour 2023 une augmentation de 7,1 % auquel se rajoute une augmentation physique (nouvelles constructions imposables) ;

Article 2 : CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

N°2023-010 – Objet : Vote d'une subvention exceptionnelle à l'association Ski club de La Tour du Pin.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du décès de Monsieur Claude ALBERT ancien conseiller municipal et communautaire. Il indique que la famille n'a pas souhaité de fleurs pour honorer sa mémoire mais une préférence pour des dons en faveur des enfants et plus particulièrement au profit de l'association du ski Club de La Tour du Pin dont il a été un membre très actif pendant de très nombreuses années.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association d'un montant de 200 € à la mémoire de M. Claude ALBERT.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Ski Club de la Tour du Pin en mémoire de M. Claude ALBERT.
- CHARGE Monsieur le Maire pour effectuer le versement de cette subvention.

Compte rendus des commissions bâtiments, voirie, fleurissement et action sociale et validation des programmes de travaux.

Bâtiments :

Les travaux de vidéoprotection sont en cours de réalisation.

Les réparations du chauffage de la classe maternelle et de la salle de garderie sont terminées. Ils ont été exécutés par l'entreprise Giroud.

L'appel d'offre pour la construction du bâtiment cantine garderie périscolaire a été lancé avec une date limite de réception des offres fixée au lundi 3 avril à 14 heures.

Voirie : Pas de travaux importants à prévoir seulement les entretiens réguliers. (PATA, élagage, entretien des fossés).

Fleurissement : réflexion sur le changement des plantations qui seraient moins gourmandes en eau. Remplacement de tables de pique-nique.

Action sociale : Reconduction des actions des années précédentes à savoir : aide aux vacances et stages sportifs – remise d'un bouquet de muguet aux personnes âgées de plus de 80 ans – repas de l'amitié pour les personnes âgées de plus de 65 ans et remise d'un colis pour les personnes âgées de plus de 80 ans – l'accueil des nouveaux nés et des nouveaux arrivants.

Validation des travaux ou achat pour le budget 2023.

- Travaux de construction du bâtiment périscolaire.
- Travaux de réparation de la toiture de l'église.
- Travaux de mise en place de la vidéoprotection.
- Remplacement des ampoules d'éclairage public au sodium par des lampes Led.
- Remplacement des éclairages dans les bâtiments communaux par de l'éclairage Led.
- Remplacement de la VMC du commerce multiservices.
- Travaux sur le ruisseau de la Scie et réfection d'une traversée de route pour l'évacuation des eaux pluviales au hameau du Villard.
- Acquisition de panneaux de signalisation et de matériel pour le service technique.

N° 2023-011- Objet : Vote du budget primitif 2023.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de budget primitif 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	646.446,84 €	646.446,84 €
Section d'investissement	1.999.754,00 €	1.999.754,00 €
TOTAL	2.646.200,84 €	2.646.200,84 €

N° 2023-012- Renouvellement Aide aux vacances.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'action mise en place les années précédentes relative à une aide aux vacances pour les familles les plus défavorisées. Il propose de renouveler l'aide aux mêmes conditions que l'an dernier à savoir :

- * Pour un quotient familial compris entre 0 et 550 : 4.50 € par jour et par enfant
- * Pour un quotient familial compris entre 551 et 750 : 3.50 € par jour et par enfant
- * Pour un quotient familial compris entre 751 et 950 : 2.50 € par jour et par enfant

D'autre part la commission a proposé de reconduire l'aide pour les stages sportifs aux conditions suivantes :

- Stage sportif effectué pendant les vacances scolaires pour les enfants âgés de 6 ans à 16 ans.
- Financé pour une durée de 15 jours maximum et une seule fois par année civile.
- Participation sur la base de 5 € par jour.
- Aide ouverte à tous sans condition de ressource ni référence au quotient familial.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- DECIDE de renouveler l'aide aux vacances pour l'année 2023.
- DECIDE de financer l'aide aux vacances selon les conditions d'attributions suivantes :

- Cette aide se ferait en fonction du quotient familial et serait valable pour les vacances en centre aéré – colonies de vacances – camp d'adolescent.
 - L'aide ne serait pas cumulable avec une autre aide (hors aide CAF ou MSA)
 - Le financement se ferait pour un séjour de 15 jours maximum par enfant et par année
 - L'aide serait octroyée en fonction du quotient familial soit :
 - Pour un quotient familial compris entre 0 et 550 : 4.50 € par jour et par enfant
 - Pour un quotient familial compris entre 551 et 750 : 3.50 € par jour et par enfant
 - Pour un quotient familial compris entre 751 et 950 : 2.50 € par jour et par enfant.
- DECIDE de valider la proposition de la commission pour une aide pour les stages sportifs aux conditions suivantes :
- Stage sportif effectué pendant les vacances scolaires pour les enfants âgés de 6 ans à 16 ans.
 - Financé pour une durée de 15 jours maximum et une seule fois par année civile.
 - Participation sur la base de 5 € par jour.
 - Aide ouverte à tous sans condition de ressource ni référence au quotient familial.
- DIT que ces aides seront versées directement aux familles, sur présentation des justificatifs de présence et des factures nécessaires au contrôle et paiement de ces aides.
- DIT que la gestion de ces aides sera assurée par la commune de Le Passage.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

Compte rendu étude commerce de proximité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ en retraite du commerçant tenant le bistrot gourmand dans le courant de l'année 2023. Il indique que le bail commercial arrive à échéance le 30 juin 2023. Une rencontre est prévue avec le notaire du cabinet AB2C afin de déterminer les formalités à accomplir (renouvellement, bail précaire, achat du fonds de commerce par la commune, location gérance, ...).

D'autre part, il présente à l'assemblée l'étude réalisée par le service économie de la communauté de communes des Vals du Dauphiné sur l'impact du commerce dans le village et les possibilités de développement compte tenu de sa situation géographique. La revitalisation de ce commerce pourrait être envisagée par l'apport de nouveaux services, des amplitudes d'ouverture plus importantes.

N° 2023-013 - Remboursement de frais engagés par un élu pour le compte de la commune.

Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération.

Mme CHAUT-SARRAZIN 1^{ère} adjointe informe le conseil municipal du décès d'un membre de la famille d'un agent. Elle indique qu'à cette occasion une gerbe de fleurs a été offerte. Compte tenu de la distance l'achat a été fait et réglé par internet auprès des Pompes funèbres Semaille domiciliées à Beuvrages (59192) par Monsieur le Maire pour un montant de 84.90 € et qu'il convient de lui rembourser cet achat.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- DONNE son accord pour le remboursement de cette dépense qui incombe à la commune, à Monsieur le Maire pour un montant de 84.90 €.

Demande de subvention au titre du fond vert.

Dans le cadre des travaux de réalisations des économies d'énergies, la commune peut être subventionnée au titre du fond vert. Ce dispositif concernerait le remplacement des lampes des lampadaires d'éclairage public par des ampoules leds et le remplacement de l'éclairage des bâtiments par des pavés à leds.

Pour effectuer ces demandes d'aides, il est nécessaire de réaliser une étude thermique. Cette dernière pourrait être effectuée par le syndicat TE 38.

Monsieur le Maire est chargé de contacter cet organisme pour permettre de poursuivre le dossier.

Compte rendu du conseil d'école

Les points principaux suivants ont été abordés :

- Effectif pour la rentrée 2023/2024 : Prévisionnel de 92 élèves pour une moyenne de 23 élèves par classe.
- Réalisations des exercices sécurité : Exercice incendie et exercice Risques majeurs (simulation d'un risque chimique).
- Présentation des projets des classes : Sorties effectuées et à venir, travail sur des thèmes précis.
- Rappel par la Mairie des consignes pour le règlement des factures périscolaires.
- Information sur la modification du règlement périscolaire au niveau des absences pour maladies.
- Information sur la construction d'un bâtiment périscolaire (cantine et garderie) qui devrait être opérationnel pour la rentrée 2024.
- Les problèmes liés au chauffage de la classe maternelle et de la salle de garderie seront résolus pendant les vacances scolaires de février.

Compte rendu de la commission urbanisme

La commission a étudié les dossiers de déclarations préalables suivants :

- Dossier déposé par Mme GRIFFA MICHOT Sylviane pour la pose d'un poulailler, chemin du Souzan.
- Dossier déposé par M. De SAINT ROMAIN Thierry pour la rénovation d'une partie du mur d'enceinte du château.
- Dossier déposé par M. DEVEAUX Sébastien pour la construction d'une piscine et la pose d'une clôture, chemin de Chélieu.
- Dossier déposé par la sté JAPAD pour la création et l'agrandissement d'ouvertures, route de Saint Didier.
- Dossier déposé par M. GODGENDER Alexandre pour la création et l'agrandissement d'ouvertures, chemin des Bruyères.
- Dossier déposé par Mme KERMORVANT Jeanne pour la construction d'un abri pour bêtes parquées, chemin du Tramoley.

Compte rendu Vals du Dauphiné.

Suite à la démission de la présidente, un nouvel exécutif a été élu le 23 février. Il est composé d'un président, de 12 vice-présidents et 4 conseillers communautaires délégués.

Président : M. Bernard BADIN

1^{er} Vice-président : Développement économique – Jean-Paul BONNETAIN

2^{ème} Vice-président : Administration générale, ressources humaines et commande publique – Daniel VITTE

3^{ème} Vice-président : Stratégie financière, stratégie patrimoniale et systèmes d'informations – Laurent MICHEL
4^{ème} Vice-présidente : Environnement, GEMAPI, collecte et recyclage des déchets – Marie-Christine FRACHON
5^{ème} Vice-président : Petite enfance, enfance, jeunesse et prévention – Michel SERRANO
6^{ème} Vice-présidente : Urbanisme, emploi et insertion – Thérèse TISSERAND
7^{ème} Vice-président : Développement durable et mobilités – Gilles BOURDIER
8^{ème} Vice-président : Habitat, C2D, services à la population – Vincent DURAND
9^{ème} Vice-président : Tourisme, équipements culturels et sportifs – Philippe LATOUR
10^{ème} Vice-président : Mutualisation et projet de territoire – Patrick BLANDIN
11^{ème} Vice-président : Agriculture, plan alimentaire, stratégie foncière – Philippe GUERIN
12^{ème} Vice-président : Eau et assainissement – Frédéric LELONG

Les conseillers communautaires délégués :
Grands travaux et bâtiments – Raymond COQUET
Parcours de santé – Delphine HARTMANN
Éducation culturelle et artistique – Claire DURAND
Communication – Benjamin GASTALDELLO

Cinéma en plein air

La communauté de communes renouvelle l'opération cinéma en plein air et la commune de Le Passage a été retenue cette année. La projection aura lieu le dimanche 25 juin à partir de 21h30.

Questions diverses.

Rappel : la cérémonie du 19 mars aura lieu à 10 heures. Rassemblement devant le monument aux morts.

Prochaines réunions :

Conseil municipal : le jeudi 27 avril 2023 à 20 heures précédé de la commission urbanisme.